

## Fiche d'information EUROPSY

### 1. EuroPsy, c'est quoi ?

EuroPsy est une certification européenne en psychologie, gérée par l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations) ([www.efpa.eu](http://www.efpa.eu)) depuis 2010.

D'une part, cette certification vise à faciliter la mobilité des psychologues en Europe en justifiant d'un niveau de formation commun. Elle définit en effet des standards européens applicables dans les 36 pays d'Europe représentés à l'EFPA.

D'autre part, EuroPsy a également pour objectif de valoriser la formation initiale et continue des psychologues, ainsi que le respect de l'éthique et de la déontologie. Elle propose une supervision accompagnée sur une année (1500 heures environ).

A noter que ce mode de fonctionnement permet aux professionnels de participer à la formation. En effet la supervision est assurée par des psychologues eux-mêmes certifiés (PRE, cf. 5.2).

### 2. Ce qu'EuroPsy n'est pas

EuroPsy n'est pas une obligation légale pour exercer. Cette certification n'a pas non plus de lien avec un potentiel remboursement des activités du psychologue.

Il ne s'agit pas d'un diplôme. En effet, en France, seul l'état peut délivrer des diplômes. Il s'agit donc d'une « certification ».

EuroPsy ne se substitue pas à la demande de dossier auprès de la commission nationale

d'équivalence des diplômes pour obtenir le titre et le droit d'exercer.

Cette certification ne fournit pas un niveau reconnu dans le cadre du « LMD ». Elle n'implique pas de différence salariale ni de fonctions ou de statut.

### 3. EuroPsy en France

Le comité européen de délivrance de l'accréditation EuroPsy s'appuie sur des commissions locales dans les différents pays qui mettent en place ce système.

En France, le projet EuroPsy a tout d'abord été géré par une commission interne de la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie). Depuis 2013, il est désormais géré conjointement par la FFPP et la SFP (Société Française de Psychologie) par la création de l'association CoFraDeC EuroPsy (ACE).

Le conseil d'administration de cette association nomme les membres d'un conseil exécutif constituant le CoFraDeC (« Comité Français de la Délivrance de la Certification EuroPsy »). Ce comité est composé d'un président (membre de la SFP et de la FFPP), de 4 praticiens et de 4 universitaires de différentes spécialités de la psychologie.

### 4. Certification des formations

Les responsables de licence ou de spécialité de master peuvent faire la demande d'une accréditation de leur formation. Pour cela, ils doivent faire état des informations transmises au ministère pour leur dernière demande d'habilitation. Est également prise en compte l'insertion professionnelle des étudiants.

Au sujet de la formation, les spécialités de master doivent justifier d'une formation à la déontologie du psychologue, à la démarche de recherche et à la pratique professionnelle (à l'université et par le stage). Est également pris en compte le fait que la formation fasse référence à un ou plusieurs courants théoriques.

Les masters à finalité Recherche ne peuvent actuellement prétendre à cette certification.

Le premier master certifié EuroPsy en France a été celui de Nantes en 2011. En 2015, 16 spécialités de master français étaient certifiées. La liste des formations certifiées EuroPsy est disponible sur le site internet.

## 5. Comment l'obtenir ?

### 5.1. Formation initiale

Pour demander la certification, le professionnel doit être titulaire d'un master de psychologie ou d'un DESS.

### 5.2. Supervision

Un psychologue qui suit une formation EuroPsy s'engage dans une démarche de réflexion sur sa pratique : il exerce durant une année sous la supervision de Praticiens Référents EuroPsy (PRE).

Les PRE sont eux-mêmes des psychologues certifiés, qui ont suivi une formation spécifique. Le temps de supervision est de 2 heures hebdomadaires ou 4 heures toutes les 2 semaines ou 8 heures tous les mois, au choix contractuel des PRE et des PSE.

Durant ces séances de supervision, le psychologue est invité à mener une réflexion sur ses activités au sein d'un groupe professionnel aux différents champs d'activité et cadres théoriques. Cela permet d'intégrer un réseau professionnel.

En outre, les jeunes diplômés bénéficient ainsi d'un accompagnement dans leur insertion professionnelle et dans leur positionnement sur le terrain. Un dossier (portfolio) dans lequel le psychologue supervisé inscrira ses activités, les compétences qu'il aura dû mettre en

pratique, ses besoins et les compléments d'information sera réalisé à la lumière des évaluations conduites par son superviseur.

### 5.3. Respect de l'éthique et de la déontologie

Il est demandé aux psychologues certifiés EuroPsy de s'engager à respecter :

- Le code de déontologie de leur pays d'exercice, à savoir pour la France le [code de déontologie des psychologues](#) actualisé en 2012 ;
- Le [méta-code européen](#).

## 6. Comment la renouveler ?

Une fois obtenue, la certification EuroPsy n'est pas illimitée : elle doit être renouvelée tous les 7 ans.

Le candidat doit attester de la pratique d'une activité professionnelle suffisante. Celle-ci est définie comme une activité supérieure à 400 heures par an sur au moins 3 ans dans les 4 ans précédant la demande.

Le professionnel doit également attester qu'il s'est engagé dans une démarche de formation continue. Pour cela, il doit avoir réalisé un minimum de 80 heures par an d'activités de formation continue, dont au moins 40 heures par an pour lesquelles il présente des justificatifs. Ces activités doivent autant que possible être variées.

Sont comptabilisés comme formation continue entre autres la participation à des journées d'étude ou des colloques, des réunions de collège, l'encadrement de stagiaires, la publication d'articles ou d'ouvrages, l'abonnement à une revue scientifique ou professionnelle et les formations.

Le CoFraDec souhaite contrôler le sérieux des formations. Ainsi, une liste (non limitative) des formations agréées sera prochainement publiée sur le site internet.

## 7. Clause du grand-père

Les professionnels diplômés avant la mise en place de la certification bénéficient de la « clause du grand-père ». Cela signifie qu'il n'est pas attendu d'eux qu'ils aient suivi une formation certifiée puisque celles-ci n'existaient pas auparavant. Ainsi, pour les psychologues ayant plus de 3 années d'expérience professionnelle, la demande est similaire à celle d'un renouvellement.

Le psychologue doit fournir la liste de ses activités de formation continue depuis sa sortie de l'université ou des 6 dernières années s'il est diplômé depuis plus de 7 ans. En cas d'absence d'attestations pour justifier de ces formations, il peut faire une déclaration sur l'honneur.

## 8. La certification

Concrètement, un psychologue certifié reçoit un certificat et peut se prévaloir de sa certification auprès de son employeur et de ses patients.

Il est également inscrit sur le registre européen des psychologues EuroPsy. Cette inscription est nominative et publique, mise à jour mensuellement. Chaque professionnel est inscrit dans un champ professionnel parmi les 3 suivants : éducation et formation, clinique et santé ou travail et organisation.

La première promotion de psychologues a été certifiée le 7 mars 2015 à Montpellier. Au 30 juin 2015, 53 personnes apparaissaient dans la liste des professionnels certifiés exerçant en France, dont 40 dans le champ de la clinique et de la santé.

## 9. Perte de la certification

En cas d'infraction au code de déontologie, un psychologue pourrait perdre sa certification EuroPsy pour un temps ou définitivement.

Actuellement, en France, l'ACE attend la création d'une commission qui pourrait être mise en place par les organisations professionnelles à la suite du travail et de la consultation nationale organisée par le GiréDÉP (Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues).

## 10. Coût

Les frais de dossier lors d'une demande de certification s'élèvent à 100 € (75 € pour le CoFraDec et 25 € pour l'EFPA). Cette somme permet de couvrir les frais de secrétariat et de fonctionnement.

Concernant la supervision, elle s'élève à 880 € en 2013 pour une prise en charge individuelle (payable en 10 fois) ou 1 760 € pour une prise en charge institutionnelle.

## 11. Certificats de spécialisation

Il existe également des certificats européens spécialisés, au nombre de 2 à ce jour :

- Psychothérapie, depuis 2010 ;
- Psychologie du travail et des organisations, depuis 2013.

Ce type de spécialisation nécessite de posséder la certification EuroPsy de base. Le professionnel doit également faire état de 400 heures de formation et d'une expérience de 3 ans. La certification s'appuie sur une supervision spécialisée de 500 heures.

Actuellement, aucune certification spécialisée n'est reconnue en France.

### *EuroPsy et neuropsychologie...*

En 2016, deux masters de neuropsychologie français sont certifiés EuroPsy : celui de Montpellier et celui de Chambéry.

## 12. Pour plus d'informations

Site internet français : [www.europsy.fr](http://www.europsy.fr)

Site internet européen : [www.europsy-efpa.eu](http://www.europsy-efpa.eu)